



**HAL**  
open science

## Les processions monastiques à Savigny

Olivia Puel

► **To cite this version:**

Olivia Puel. Les processions monastiques à Savigny . Fêtes et célébrations à l'époque romane, Oct 2010, Issoire, France. halshs-01246834

**HAL Id: halshs-01246834**

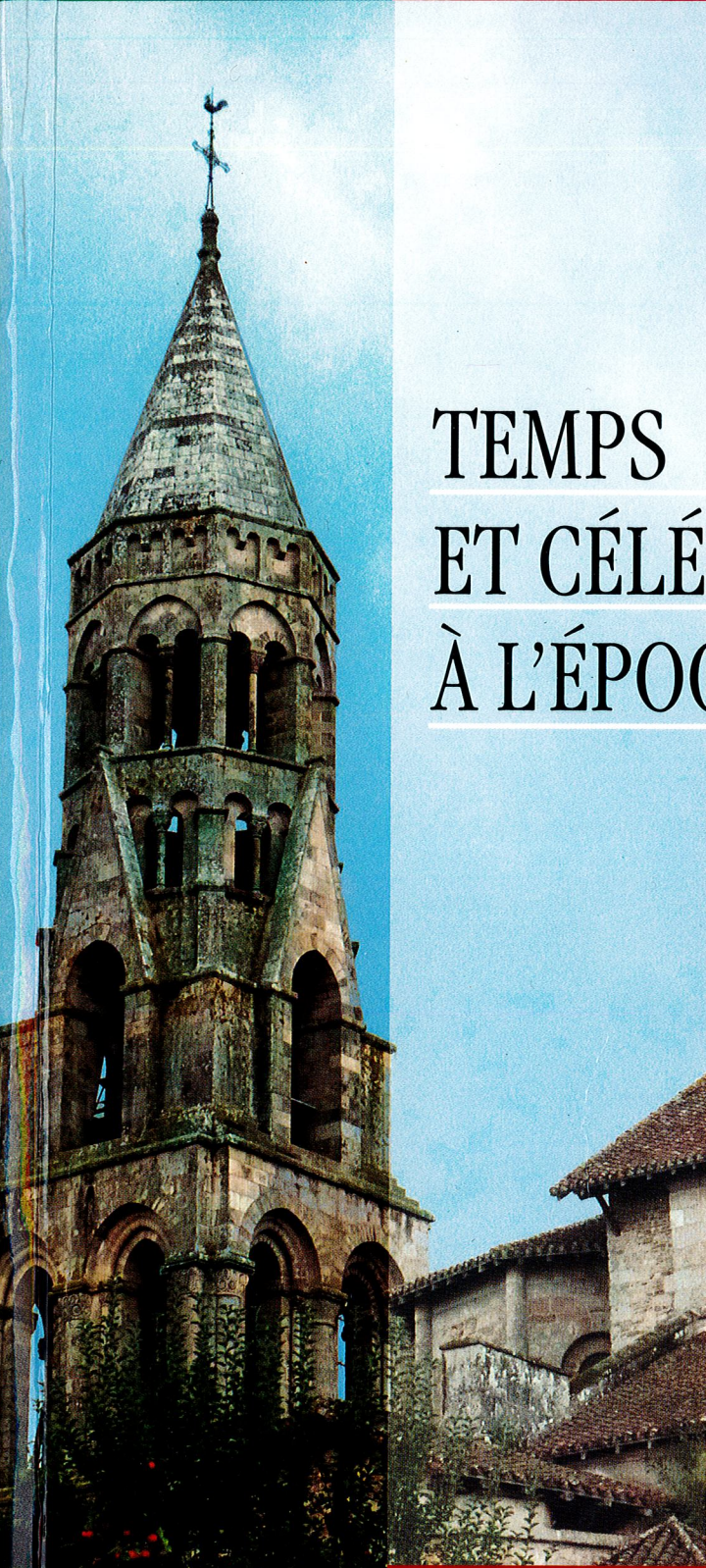
**<https://shs.hal.science/halshs-01246834>**

Submitted on 26 Dec 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ALLIANCE UNIVERSITAIRE D'AUVERGNE



TEMPS  
ET CÉLÉBRATIONS  
À L'ÉPOQUE ROMANE

REVUE D'AUVERGNE

# SOMMAIRE

<b>Préface</b>	<b>7</b>
----------------	----------

*Jacques Magne*

## CHAPITRE I

### Fêtes et célébrations à l'époque romane

<b>Le sacre du pape, de la fin du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle</b>	<b>11</b>
--	-----------

*Guy Lobrichon*

<b>Le déroulement d'un culte au XIII<sup>e</sup> siècle : les processions avec reliques</b>	<b>27</b>
---	-----------

*Cécile Dufour*

<b>L'influence romane dans la célébration des fêtes religieuses et la vénération des reliques dans la nouvelle capitale de la Russie au XII<sup>e</sup> siècle</b>	<b>41</b>
--	-----------

*Irina Oboukhova*

<b>Tradition/innovation, une dialectique opérante en liturgie à l'époque romane ? L'exemple de la fête de la Conception de la Vierge Marie</b>	<b>61</b>
--	-----------

*M.-B. Dary*

<b>Images de l'Épiphanie : une cérémonie de l'offrande</b>	<b>77</b>
--	-----------

*Mathieu Beaud*

<b>Les fêtes religieuses en vallée du Rhône à l'époque romane. Célébrations christocentriques et culte de saint Maurice à Vienne (1000-1266)</b>	<b>95</b>
--	-----------

*Nathanael Nimmegeers*

<b>Les processions monastiques à Savigny</b>	<b>113</b>
--	------------

*Olivia Puel*

**La liturgie de l'office divin et l'espace ecclésial : une mise en scène permanente ?  
L'exemple de la collégiale de Saint-Julien de Brioude** 135

*Fabien Vivier*

**Frédéric Barberousse et les fêtes impériales de Mayence à la Pentecôte 1184.  
Du bon usage politique et social du tournoi.** 157

*Jean-Luc Fray*

**Châteaux d'amour et de honte aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles dans l'Italie du nord.  
Deux fêtes à Venise et Trévis** 175

*Laila Olimpia Pietribiasi*

**Une allusion à la fête des fous sur un chapiteau auvergnat ?** 193

*Agnès Guillaumont*

## CHAPITRE II

### Le temps à l'époque romane

**La mesure du temps et ses instruments à l'époque romane** 207

*Catherine Cardinal*

**Des historiens au service de leur Église  
Les archevêques de Vienne d'Adon à Guy de Bourgogne (860-1119)** 219

*Nathanaël Nimmegeers*

**Le temps et l'écrit : les clauses de datation des textes de l'Auvergne romane,  
900-1200** 235

*Marie Saudan*

**Temps romans et présents** 255

*Dominique Allios*

**L'objet cultuel : un symbole d'éternité et d'intemporalité** 273

*Cécile Dufour*

**Le temps dans la conception et la structuration de l'abbatiale  
Saint-Austremoine d'Issoire** 289

*David Morel*

**Dans la temporalité de la liturgie eucharistique.  
La façade de Saint-Michel d'Aiguilhe et ses rapports avec les peintures  
du sanctuaire** 305

*Marcello Angheben*

**L'analogie des temps et la tropologie des images dans un coin du cloître  
de la cathédrale de Tarragone** 337

*Gerardo Boto, Esther Lozano*

**« La mosaïque de pavement d'Otranto et les signes du temps : Arbre de Vie,  
Arbre des temps et le cycle du calendrier »** 351

*Angélique Ferrand*

**Le temps de l'Enfer : l'éternité a-t-elle une fin ?** 367

*Julie Gonzalez*

**Anticipation, récapitulation, syncope.  
Pour une lecture non linéaire du temps dans les inscriptions médiévales  
(XI<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> siècle)** 383

*Vincent Debais*

**Les relevés stratigraphiques des peintures de la nef  
de Saint-Savin-sur-Gartempe** 403

*Carolina Sarrade*

**Conclusions : images et perception du temps médiéval** 419

*Xavier Barral i Altet*

# Les processions monastiques à Savigny

Olivier PUEL

Université Lyon, UMR 5138

## Résumé :

Rédigé au début du XVII<sup>e</sup> siècle, mais témoignant vraisemblablement d'usages médiévaux, *le Liber refusionum et ceremoniarum* de François II d'Albon (1608-1660) est un coutumier destiné à codifier les cérémonies réalisées dans les églises du monastère de Savigny. Confronté aux vestiges archéologiques, qui remontent pour l'essentiel à l'époque romane, ce document permet de caractériser les processions saviniennes, tant dans leur nature que dans leur déroulement. Il offre alors une belle illustration de ces pratiques liturgiques en éclairant de manière précise le statut des participants, les types de parcours et de stations possibles dans le cadre ecclésial, en renseignant également leur environnement matériel. Son analyse livre de même, de manière plus inattendue, quelques éléments de réflexion sur des composantes architecturales aujourd'hui disparues.

## Abstract:

Written at the beginning of the 17th century, but probably testifying to medieval uses, the *Liber refusionum and ceremoniarum* of François II d'Albon (1608-1660) is usual intended to codify the ceremonies carried out in the churches of the monastery of Savigny. Confronted with the archaeological vestiges, which go up essentially at the Romanesque period, this document makes it possible to characterize the processions of Savigny, as well in their nature as in their unfolding. It then offers a beautiful illustration of these liturgical practices while testifying in a precise way to the statute of the participants, the types of course and stations possible within the framework connected with the church, by also to their material environment. Its analysis delivers in the same way, in a more unexpected way, some elements of reflexion on architectural components now disappeared.

\*

\* \*

Comme tout établissement monastique, l'abbaye de Savigny accueille des processions quotidiennes, solennelles et générales, dont les spécificités

sont connues grâce à un coutumier tardif. Rédigé en 1608 à la demande de François II d'Albon, ce *Liber refusionum et ceremoniarum*, apporte un témoignage inédit sur les coutumes modernes, qui empruntent largement aux usages médiévaux. Il évoque également avec précision le cadre architectural dans lequel se déroulent les processions, permettant ainsi de restituer, au moins partiellement, un espace ecclésial et claustral qui remonte, pour l'essentiel, à l'époque romane.

## 1. Le contexte religieux et architectural

Avant de mettre en regard la liturgie et l'architecture, cet article doit traiter le contexte religieux et architectural dans lequel s'inscrivent les processions monastiques saviniennes.

### 1.1. Présentation du *Liber refusionum et ceremoniarum*

Conservé en deux exemplaires<sup>1</sup>, ce manuscrit a d'abord été identifié par René Lacour comme un exemplaire des statuts du monastère<sup>2</sup>, puis par Robert Amiet comme un cérémonial<sup>3</sup>. Son incipit renvoie en effet clairement à cette catégorie de manuscrits :

« Liber refusionum regalibus monasterii Saviniaci et ceremoniarum in ecclesiae eiusdem fiendarum tempore reverendi domini Francisci d'Albone abbatis eiusdem monasterii recognitarum anno 1608. » / « Livre des refusions du monastère royal de Savigny et des cérémonies à faire en son église, reconnues au temps de révérend dom François d'Albon, abbé de ce même monastère, l'an 1608 ».

Nous lui préférons cependant le terme de « coutumier » dans la mesure où il aborde la vie quotidienne des moines aussi bien que les cérémonies religieuses. Le titre révèle néanmoins l'objectif premier de ce manuscrit, qui est de codifier les cérémonies réalisées dans les églises du monastère de Savigny et d'indiquer les refusions correspondantes. Il indique aussi le nom d'un commanditaire, François d'Albon, et une date, l'année 1608.

Deux abbés issus de la famille d'Albon ont porté le prénom de François. Ayant gouverné le monastère de 1492 à 1521, le premier est unanimement célébré comme un restaurateur de la vie monastique, en raison de son activité constructive – érection de la flèche de l'abbatiale – et spirituelle – rédaction de plusieurs manuscrits, avec l'aide de son grand-prieur Benoît Mailliard<sup>4</sup>.

François II d'Albon n'apparaît dans les archives que dans l'acte de résignation que signe Claude Rondi en sa faveur en 1607<sup>5</sup>. L'historiographie

savinienne le considère comme un religieux opportuniste et malhonnête, jouissant des revenus de sa charge sans gouverner l'abbaye. Jean Roux l'assimile aux religieux responsables, selon lui, du déclin de l'abbaye de Savigny :

« C'était maintenant du bon plaisir du Monarque, et de la réputation qu'on s'était faite à la cour, que dépendait l'heureuse fortune de la crosse abbatiale et la jouissance d'un ample bénéfice. Mais celui qu'une parole puissante élevait à cette insigne faveur, avait le double privilège de jouir d'un revenu, sans participer aux charges et aux inquiétudes du gouvernement abbatial. Tels furent les successeurs d'Antoine d'Albon : Jean V, Claude Ier, François II d'Albon, Claude d'Albon. »<sup>6</sup>

Aussi mal considéré soit-il, c'est pourtant bien François II d'Albon, qui, dès son entrée en charge, commande la rédaction du *Liber refusionum et ceremoniarum*. Il n'a d'ailleurs rien à envier à son prédécesseur en termes de production manuscrite<sup>7</sup>.

En fin de manuscrit, la signature du notaire apporte une précision complémentaire :

« Toutes lesquelles actes escriptes et expédiées dans se présent livre et carnet contenant deux cents quarante quatre feuillets ont esté expédiées par moy no(tai)re royal et commissaire soubz(sig)né à l'expéd(ition) du protocole de feu M(aîtr)e Morandin mon père vivant no(tai)re royal, prins et lus seur le propre scedde signé dud(it) deffunt Morandin par moi com(missai)re sus(signé) par messieurs les seneschal et senetchaussée et siège présidial à Lyon pour servir à messieurs les religieux, couvent et chappitre de l'abbaye royalle de Savigny. Morandin. »<sup>8</sup>

Ainsi le notaire Morandin a-t-il recopié sur le protocole de son père un manuscrit que ce dernier avait écrit en 1608. Nous disposons donc de la copie, postérieure d'une génération, d'un coutumier tardif, révélateur de la situation monastique à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle.

À plusieurs reprises, ce manuscrit fait néanmoins référence à une ancienne coutume, qui suggère de fait l'existence d'une nouvelle coutume. C'est le cas par exemple du chapitre *De modo sepeliendi religiosus*, qui justifie la codification du choix d'un lieu d'inhumation par l'ancienne coutume, observée dans le monastère depuis un temps immémorial<sup>9</sup>. En outre, le chapitre *De processionibus* désigne expressément cette « vetus consuetudo » que les moines doivent absolument respecter (cf. supra).

Si le *Liber refusionum et ceremoniarum* est bien une rédaction moderne, il s'appuie donc largement sur des usages antérieurs, qui semblent remonter au temps de François d'Albon et Benoît Mailliard, soit à la charnière des

XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Pierre Ganivet, qui a réalisé en 2011 la transcription de la *Papyrus conventus* et du *Manuale prioris*<sup>10</sup>, a en effet relevé la parenté qui existe entre ces trois manuscrits. En témoignent ci-dessous les prescriptions relatives au croisier :

Papyrus conventus :

« Et primo debet [minister Crucis] administrare unum cereum seu unam candelam ante Crucem Domni ecclesia beati Martini, et debet ardere de die et de nocte. »<sup>11</sup>

Liber refusionum et ceremoniarum :

« Item debet cruserius manutenere duas lampades in ecclesia maiori nostri monasterii, die noctuque ardentis, unam in Cruce et alteram ante magnum altare, a parte chori sinistri, et oleum alicue necessaria, pro manutione dictarum duarum lampadarum ministrare debet.

Item debet cruserius praedictam lampadem Crucis ascendere, et in ea ignem ponere, quoties necesse fuerit, aliam vero chori accendere debet sacrista maior. »<sup>12</sup>

Dans cet exemple, le manuscrit tardif reprend avec évidence les prescriptions du premier manuscrit, en les développant davantage. Là où il était seulement dit que le croisier devait entretenir une lampe devant la Croix, il est désormais précisé qu'il doit fournir la matière première nécessaire à l'opération (huile) et qu'il doit lui-même rallumer cette lampe. Les exemples pourraient être multipliés pour aboutir à la conclusion que ce *Liber refusionum et ceremoniarum* est, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, véritablement ancré dans les coutumes médiévales.<sup>13</sup>

Le manuscrit fait néanmoins référence à des principes nouveaux, énoncés par le concile de Trente (1545-1563). Ainsi trouvons-nous par exemple mention de la messe tridentine dès le début du chapitre consacré à la grande messe :

« Celebrabitur autem ita magna missa, ut quod fieri poterit semper cum officio diei conveniat juxta rubricas missalis tridentini (...) »<sup>14</sup>.

Le *Liber refusionum et ceremoniarum* est donc un document normatif, indiquant que les cérémonies devant être célébrées à l'abbaye de Savigny au début du XVII<sup>e</sup> siècle sont une synthèse des usages médiévaux et des apports du concile de Trente. La précision du manuscrit permet généralement de distinguer les principes anciens et nouveaux.

## 1.2. Présentation du cadre architectural

L'abbaye de Savigny est un établissement majeur du diocèse de Lyon, qui s'inscrit parmi les grandes puissances régionales des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles.

Probablement fondée à l'époque carolingienne, elle se maintient jusqu'à l'aube de la Révolution française, qui accélère, par l'inertie des instances révolutionnaires, le processus de sa destruction. Entre 1791 et 1796, les édifices monastiques sont en effet soumis à des pillages quotidiens, d'abord restreints, puis intensifs : éléments de mobilier, encadrements de portes, marches d'escalier... sont soustraits à leurs emplacements d'origine pour être vendus. Lorsqu'intervient leur vente comme biens nationaux, ils connaissent alors des destinées variables, dépendant de la volonté des acheteurs : l'abbatiale Saint-Martin est utilisée comme carrière tandis que l'église Sainte-Marie est transformée en maison et ateliers.

Le village actuel de Savigny résulte de l'extension du bourg limitrophe sur les ruines de l'abbaye, dont il conserve nettement l'empreinte. Les édifices monastiques sont effectivement fossilisés dans le parcellaire<sup>15</sup>, mais ne sont pas, pour autant, perceptibles sur le site (fig. 1).



Fig. 1 : Emplacement de l'abbatiale (à gauche) et du cloître (à droite) dans le village actuel.  
Cliché : O. Puel.

Leurs vestiges sont masqués au sein d'aménagements postérieurs, qui prennent la forme d'habitations, d'ateliers ou de jardins. Depuis 2006, plusieurs campagnes d'archéologie sédimentaire ou du bâti, réalisées dans le cadre de notre thèse<sup>16</sup>, ont permis de déterminer l'histoire monumentale des églises et du cloître et de proposer des restitutions de plan de l'espace ainsi défini, pour l'an mil, l'époque romane et l'époque moderne.

Le monastère roman se caractérise par un plan relativement classique pour le monde bénédictin. Son cœur religieux se compose de trois entités majeures : au nord, une vaste abbatale Saint-Martin, vraisemblablement construite autour d'un édifice antérieur ; au centre, un cloître aux larges galeries<sup>17</sup> et au sud, une église mariale, accompagnée d'annexes occidentale et méridionale. A l'époque moderne, ce schéma architectural est conservé : les travaux des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles remanient certaines élévations, rehaussent des niveaux de sol, mais ne transforment pas le plan général<sup>18</sup>.

Par ailleurs, ces édifices monastiques possèdent des niveaux de sol très différents : à l'époque moderne, les deux églises accusent un dénivelé d'environ 5m tandis que le cloître se situe à un niveau intermédiaire<sup>19</sup>. Les circulations s'opèrent donc clairement sur un plan horizontal et vertical. Un procès-verbal de visite, rédigé en 1762, confirme d'ailleurs l'existence d'escaliers à l'entrée du vestibule, puis de la nef de l'abbatale Saint-Martin, à l'entrée du cloître (extrémité ouest de la galerie nord), enfin à l'entrée de la nef de l'église Sainte-Marie<sup>20</sup>.

Si les édifices existant au début du XVII<sup>e</sup> siècle sont sensiblement les mêmes que les édifices médiévaux, les processions décrites dans le *Liber refusionum et ceremoniarum* se déroulent dans un cadre monumental essentiellement roman. Leur analyse en devient alors d'autant plus intéressante.

## 2. Les processions monastiques dans le *Liber refusionum et ceremoniarum*

Le *Liber refusionum et ceremoniarum* comporte 85 chapitres, qui peuvent être subdivisés en deux grandes parties :

- d'abord les droits et les devoirs des officiers (32 chapitres), à commencer par ceux de l'abbé (De domino abbate) et du grand-prieur (De priore maiore) ;
- ensuite le déroulement des cérémonies religieuses (53 chapitres), comme la grande messe (De magna missa) ou les heures (De vesperis, De nona...). Le chapitre *De processionibus* appartient à ce deuxième ensemble ; il occupe les folios 195v à 210v, soit 31 pages sur 494.

### 2.1. Le chapitre *De processionibus*

Ce chapitre s'ouvre par un paragraphe introductif, signalant que les processions saviniennes sont variées, tant par leur occurrence (quotidienne, solennelle ou générale) que par les vêtements des participants (froc, aube ou chape) :

« Singulis diebus secundum constitutionis huius monasterii fieri debet processio in monasterio, vel extra sed diversis fit modis: ideo multae et diversae sunt processiones nostrae multae quia aliae sunt quotidianae, aliae solennes, aliae generales, diversae quia aliae fiunt in flocis, aliae in albis, aliae fieri debent in capis, sed priusquam de illis aliquid specialiter dicatur, attendenda sunt quaedam quae vetus consuetudo inviolabiliter vult observanda. »

La dernière phrase de cette citation est fondamentale car elle fait explicitement référence à l'ancienne coutume évoquée précédemment :

« [...] mais avant qu'on en vienne à ce qui les concerne spécialement, certaines choses que l'ancienne coutume commande d'observer doivent être soulignées. »

La réglementation des processions saviniennes relève donc clairement de deux coutumes successives, qui correspondent respectivement aux usages médiévaux et aux principes tridentins, mis en évidence précédemment (cf. infra).

A la suite de cette introduction, quatre parties structurent le chapitre *De processionibus*. Les trois dernières reprennent les catégories de processions, quotidiennes (articles 14 à 17, soit fol.200v-202r), solennelles (articles 18 à 26, soit fol.202r-206r) et générales (articles 27 à 34, soit fol.206r-210v). La première partie correspond en revanche aux « points de l'ancienne coutume », qui doivent être absolument respectés (articles 1 à 13, soit fol.195v-200v).

C'est dans cette partie préliminaire, et non pas dans les trois autres, que figure la description des parcours processionnaires. Cheminement et stations marquées lors des processions saviniennes ne sont donc pas défini lors de la rédaction du *Liber refusionum et ceremoniarum*, mais relèvent au contraire d'usages antérieurs, sans doute calqués sur les coutumiers de la fin du Moyen Age.

### 2.2. Un article fondamental : le respect des positions du chœur

Le premier de ces principes généraux que les moines doivent nécessairement observer se rapporte à leur position dans le chœur monastique.

« Primum, quoties in processionibus exitur chorum, tam maioris nostrae ecclesiae quam caeterarum quarumcumque ecclesiarum, ad quas processionaliter vadit conventus, ut religiosi chori dextri semper in processionibus incedant in dextra parte et religiosi chori sinistri in sinistra, mox ut descenderint a formis vel exierint sedes suas, hi qui sunt in choro



dextro transient ad dextram partem et qui sunt in sinistro choro ad sinistram partem, ita ordinate ut in omnibus processionibus, quae fiunt in albis et his quae fiunt in flocis diebus dominicis per claustrum, inferior ante maiorem non transeat sed maior ante inferiorem, inclinationes vel salutationes sibi invicem reddentes. »

« Premièrement, toutes les fois qu'on sort du chœur en procession, tant de notre grande église que de n'importe quelle autre église où le couvent se rend en procession, pour que, dans les processions, les religieux du chœur droit marchent toujours à droite et les religieux du chœur gauche à gauche, qu'aussitôt qu'ils sont descendus de leurs stalles ou ont quitté leurs sièges, ceux qui sont dans le chœur droit passent à droite, et ceux qui sont dans le chœur gauche à gauche, en tel ordre que, dans toutes les processions, celles qui sont faites en aube et celles qui sont faites en froc les dimanches le long du cloître, le moine ne passe pas devant l'officier, mais l'officier devant le moine, en s'inclinant et se saluant réciproquement. »

Quelle que soit la procession, les moines ont donc pour obligation de toujours marcher du côté où ils siègent dans le chœur. Si le principe est clair, il nécessite pourtant quelques explications. Le chœur monastique est classiquement divisé en deux parties – chœur gauche et chœur droit –, séparées par une allée centrale dans laquelle sont disposés des éléments mobiliers (*magnum pulpitrum...*).

Les officiers de Savigny appartiennent à l'un ou l'autre de ces chœurs en fonction de la charge qu'ils occupent dans l'abbaye. Les statuts contenus dans la première partie du *Liber refusionum et ceremoniarum* indiquent la répartition utilisée au début du XVII<sup>e</sup> siècle :

– chœur gauche : grand-prieur, grand-cellier, cellier de Saint-Laurent, hôtelier, communier, doyen de Lanay, sacristain de Notre-Dame, pitancier, prieur de Saint-Clément, novices ;

– chœur droit : charrier, prieur claustral, grand-sacristain, aumônier, doyen de Teylan, chantre, infirmier, réfecturier, croisier, prieur de Montrottier, novices.

L'appellation de chœur gauche ou droit dépend de la position du chœur par rapport à l'autel majeur, placé à l'est du chœur. La scène doit être regardée depuis l'ouest, soit en direction de cet autel. Dans cette position, les moines du chœur gauche sont alors à gauche des moines du chœur droit. Mais quand tous se retournent pour sortir du chœur et avancer dans la nef, les moines du chœur gauche se retrouvent alors à droite des moines du chœur droit. Pour marcher du bon côté et respecter ainsi le principe énoncé, les moines des deux chœurs doivent donc échanger leurs positions au départ d'une procession.

### 2.3. Parcours et participants aux processions

Des processions sont réalisées chaque jour à Savigny, avant la grand-messe. Elles partent de l'église dans laquelle sera célébrée cette cérémonie pour y revenir après avoir marqué une station dans une deuxième église, voire une à deux autres stations sur le chemin du retour. Au contraire des processions générales, qui aboutissent à l'une des paroissiales environnantes, les processions quotidiennes et solennelles se déroulent à l'intérieur de la clôture monastique. Néanmoins, toutes n'investissent pas les mêmes lieux de culte, ou du moins pas dans le même ordre, ni ne rassemblent les mêmes participants.

#### 2.3.1. Les processions quotidiennes

Les processions quotidiennes ont lieu chaque jour, sauf en cas de solennité particulière. Elles existent sous trois formes, différenciées par le sens du parcours et les stations intermédiaires.

– Pendant les jours ordinaires – du mardi au samedi –, la procession va du chœur de l'abbatiale à l'église Sainte-Marie, avant de revenir au point de départ. Les jours de la Conception de la Vierge, de Saint-Jean l'Évangéliste et de la Circoncision du Seigneur, le sens du parcours est inversé.

– Le lundi, elle se rend également du chœur de l'abbatiale à l'église mariale, et, si elle est faite pour les défunts, elle marque deux stations dans le cloître sur le chemin du retour.

– Le dimanche, elle part du chœur de l'abbatiale avant d'y revenir après avoir réalisé simplement le parcours du cloître.

Tous les religieux ne sont pas tenus de participer systématiquement à ces processions quotidiennes. Le formier et un sous-diacre, portant respectivement le seau d'eau bénite et la croix, sont en tête. Ils sont suivis par des novices, puis des religieux. Le nombre total de participants n'est jamais précisé.

#### 2.3.2. Les processions solennelles

Les processions solennelles sont réservées aux jours de fêtes et adoptent des parcours différents en fonction des solennités célébrées.

– Les jours des saints Nicolas, Etienne, Pierre et Paul, la procession se déroule de l'autel du saint, situé dans l'abbatiale, jusqu'au chœur de cette même église. Si la solennité tombe un dimanche, elle est complétée par une station dans le cloître et une autre dans la nef de l'abbatiale, et retourne finalement à l'autel du saint.

– Pour la Saint-Jean-Baptiste, la Sainte-Marie-Madeleine, l'Assomption et la Nativité de la Vierge, autant de saints qui possèdent un autel dans

l'église mariale, la procession part logiquement de cette église pour aboutir au chœur de l'abbatiale. Elle marque deux stations, dans le cloître et dans la nef de l'abbatiale, auxquelles s'ajoutent, si la solennité tombe un dimanche, deux autres stations dans le cloître.

– Les jours de la Nativité du Seigneur, de l'Épiphanie, de Pâques, de Pentecôte, de tous les saints et de saint Martin, la procession part du chœur de l'abbatiale et y revient après avoir réalisé deux stations dans le cloître et une dans la nef de ce lieu de culte.

– Les lundis de Pentecôte et de Pâques, la procession va du chœur de l'abbatiale à l'église mariale, puis marque une station dans l'église mariale et deux dans le cloître, avant de revenir à son point de départ.

– Les jeudi et vendredi saints, la procession investit le chœur de l'abbatiale et la chapelle Saint-Benoît, située dans la deuxième absidiole nord de cet édifice. Elle emmène le premier jour le Saint-Sacrement sur l'autel du Saint, avant de le ramener le lendemain à son emplacement habituel.

Les religieux sont plus nombreux à suivre ces processions solennelles. L'abbé lui-même n'a qu'une obligation : être présent les jeudi et vendredi saints, avant Pâques. La participation des dignitaires aux côtés des religieux cloîtriers implique une organisation différente de la procession.

En l'absence de l'abbé, le formier, avec le seau d'eau bénite, et le sous-diacre, avec la croix, sont toujours en tête. Ils sont suivis de deux novices encadrant le diacre, qui porte le Texte, puis des autres novices, de l'officiant de l'abbé ou de l'hebdomadier, et enfin des autres religieux.

Si l'abbé participe à l'évènement, le cœur de la procession se déplace vers l'arrière. Le formier et l'hebdomadier ouvrent la marche. Derrière eux, les novices puis les religieux sont suivis par des grands officiers, deux novices et deux formiers. Apparaît enfin le dernier groupe, qui réunit sept religieux. L'abbé porte le Saint-Sacrement et marche au centre. Il est encadré par le diacre et le sous-diacre. Quatre grands officiers soutiennent un ciborium au-dessus d'eux.

Ces données spatiales sont essentielles pour l'appréhension de l'espace ecclésial et claustral, largement investi lors de ces cérémonies. À l'exception des dimanches et des fêtes pascales, l'abbaye est, chaque jour, le théâtre de processions reliant les deux églises, situées de part et d'autre du cloître. Cette liturgie processionnelle, connue ici pour une époque tardive, est similaire aux pratiques clunisiennes telles qu'elles sont décrites au XI<sup>e</sup> siècle dans le *Liber tramitis*. Mais le *Liber refusionum et ceremoniarum* ne se contente pas d'indiquer les parcours, ou d'énumérer les participants. Vêtures et pièces liturgiques sont par exemple amplement décrites.

### 3. Regards croisés entre architecture et liturgie

Ce coutumier indique également, pour chaque station de procession, le positionnement exact que doivent respecter les religieux participants : à titre d'exemple, lors d'une station dans la galerie sud du cloître, les moines du chœur droit sont tenus de se répartir contre le mur bahut, entre la troisième colonne de la galerie et la porte du parloir. Un lien fondamental est alors établi entre la liturgie savinienne et l'organisation spatiale des lieux dans lesquels elle est mise en œuvre. Il pallie le manque de vestiges pour des secteurs hautement stratégiques que sont, par exemple, les galeries du cloître ou le chœur monastique de l'abbatiale. L'analyse de trois processions, dont les parcours sont complémentaires, permet de suggérer une restitution des stations sur le plan du monastère moderne, et de localiser in fine les lieux mentionnés.

#### 3.1. Procession quotidienne du lundi pour les défunts

La procession du lundi, pour les défunts, qui se déroule du chœur de l'abbatiale à l'église Sainte-Marie, marque, sur le chemin du retour, deux stations dans le cloître : la première dans la galerie du réfectoire (in clastro reffectorii), la seconde dans la galerie que doivent entretenir les celleriers (in clastro quod manu tenere debent cellerariis).

##### 3.1.1. Une station dans la galerie du réfectoire

Description de la station

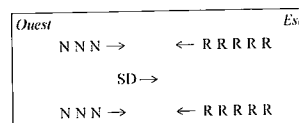
« [...] prima in clastro reffectorii, [...] et durante statione, formerius situlam aquae benedictae defferens sistet retro primam columna[m] eiusdem claustrum, subdiaconus cum cruce in medio claustrum, inter ipsam columnam et portam reffectorii, versa facie ad orientem, et a tergo ipsius novitii, primo, duo qui fuerint albis vestiti, tum caeteri per ordinem bini, religiosi vero hinc inde ex utraque parte claustrum scilicet religiosi chori dextri a parte columnarum a tertia columna quantum se extendent usque ad parlatorium, religiosi vero chori sinistri a parte reffectorii secus parietem a porta reffectorii quantum se extendent usque ad portam gravisculpa. »

« [...] la première [station sera faite] dans la galerie du réfectoire, [...], et pendant cette station, le formier, présentant le seau d'eau bénite, se placera derrière la première colonne de cette galerie, le sous-diacre, avec la croix, au milieu de la galerie, entre cette colonne et la porte du réfectoire, tête tournée vers l'est, et derrière lui les novices, d'abord les deux qui seront vêtus d'aubes, puis les autres en rang deux par deux ; les religieux [se tiendront] quant à eux de part et d'autre des deux côtés de la galerie, c'est-à-dire les religieux

du chœur droit du côté des colonnes à partir de la troisième colonne de façon à s'étendre jusqu'au parloir, et les religieux du chœur gauche du côté du réfectoire, contre le mur, à partir de la porte du réfectoire et de façon à s'étendre jusqu'à la porte de la coulpe grave. »

Ce passage permet de positionner les religieux les uns par rapport aux autres, mais aussi par rapport à l'architecture. Tandis que le formier se tient un peu à l'écart, le sous-diacre occupe au contraire une position centrale. Il regarde d'abord en direction de l'est, ce qui élimine d'emblée les galeries ouest et est, qui sont orientées nord-sud. En outre, la galerie nord ouvrant sur l'abbatiale, la galerie du réfectoire est alors aisément identifiable à la galerie sud.

Il faut à présent déterminer à quelle extrémité de la galerie se trouve le sous-diacre. En rang deux par deux, les novices le suivent et regardent donc dans la même direction que lui. Les moines se tiennent de part et d'autre de la galerie, le long de la colonnade ou du mur du réfectoire. Le terme « vero » marquant ici une opposition, ils font vraisemblablement face au sous-diacre.



Les religieux cloîtriers sont majoritaires dans la procession ; ils sont d'ailleurs assez nombreux pour occuper la plus grande longueur de la galerie (depuis la troisième colonne jusqu'aux portes du parloir ou de la grave coulpe). Le schéma représentant le positionnement des participants à cette procession doit donc être replacé à l'extrémité occidentale de la galerie sud (fig. 2). Dès lors, le parloir et la prison monastique (grave coulpe) doivent être restitués à son extrémité est, le parloir dans la continuité de la colonnade, soit au rez-de-chaussée du massif occidental de l'église Sainte-Marie, et la prison dans la continuité du réfectoire.

A la fin de cette station, la procession se dirige vers la galerie entretenue par les celleriers, dans laquelle a lieu la seconde station.

### 3.1.2. Une station dans la galerie que doivent entretenir les celleriers

#### Description de la station

« Secunda statio fiet in claustro quod manu tenere debent celerariis (...), et durante eiusmodi statione, sistet formerius retro primam columnam eiusdem claustrum, subdiaconus cum cruce in medio claustrum (fol.197r) inter eandem columnam et parietem, versa facie ad meridiem, et a tergo ipsius

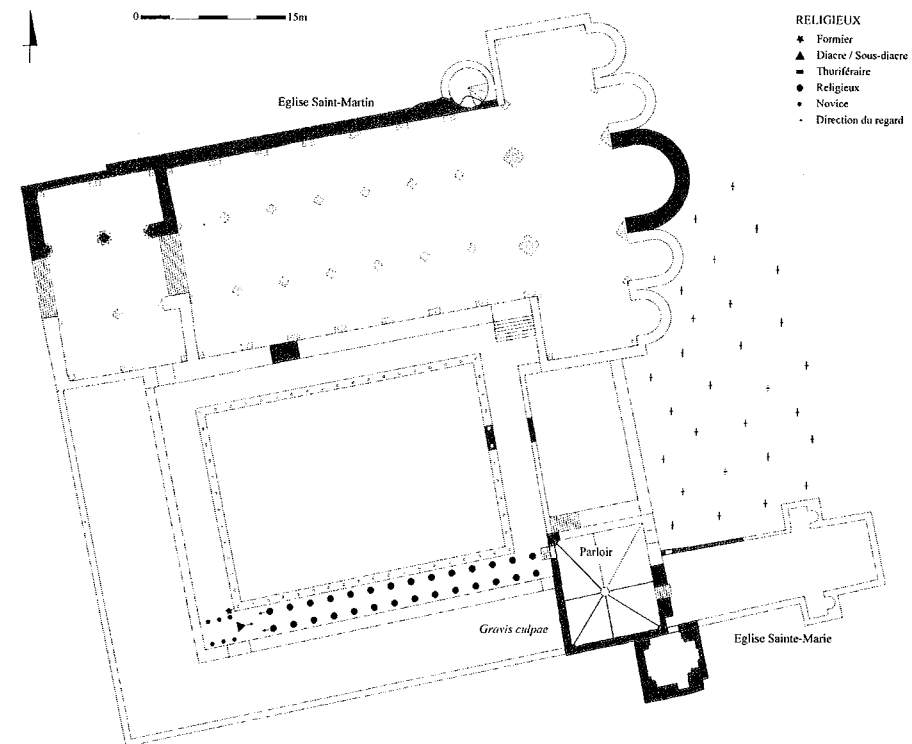
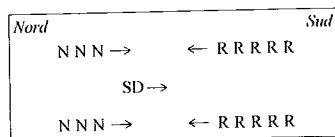


Fig. 2 : Hypothèse de restitution de la station marquée dans la galerie du réfectoire [DAO : O. Puel].

novitii ut supra, religiosi pariter hinc inde secus columnas, et parietem claustrum ut in praecedenti statione. »

« La seconde station sera faite dans la galerie que doivent entretenir les celleriers, (...), et durant cette station-là, le formier se tiendra debout en arrière de la première colonne de cette galerie, le sous-diacre avec la croix au milieu de la galerie, entre cette colonne et le mur, tête tournée vers le midi, et derrière lui les novices comme ci-dessus, les religieux également de part et d'autre le long des colonnes et du mur de la galerie, comme dans la station précédente. »

La description de cette deuxième station est succincte : elle positionne les participants par rapport à la galerie concernée, mais renvoie à la précédente station pour les détails relatifs au positionnement des novices et des religieux cloîtriers (ut supra, ut in praecedenti statione). De manière tout à fait logique, le schéma de la procession est donc le même, à l'exception de la direction du regard du sous-diacre, qui s'oriente cette fois vers le sud.



Ce détail exclut la galerie nord, qui est orientée est-ouest. La galerie des celleriers correspond soit à la galerie ouest, soit à la galerie est. C'est ici qu'intervient le respect des positions du chœur dans une marche processionnelle.

Dans la première station, marquée dans la galerie sud, les moines sont répartis le long de la colonnade s'ils appartiennent au chœur droit, le long du mur du réfectoire s'ils appartiennent au chœur gauche. Pour qu'ils n'aient pas à se croiser pour marcher du bon côté, la procession doit donc nécessairement se diriger vers l'ouest. Le sous-diacre se retourne probablement pour passer entre les rangs de novices et emmener la procession jusqu'à la prochaine station.

Connaissant le sens de la marche, nous pouvons alors envisager le parcours de la procession dans les deux cas de figure envisagés. Si la procession, partant de la galerie sud, doit se rendre dans la galerie est pour marquer la deuxième station, elle doit auparavant traverser les galeries ouest et sud. Elle doit ensuite retraverser les galeries sud et ouest pour pouvoir pénétrer dans l'abbatiale par la porte du cloître, placée à l'extrémité est de la galerie nord. Si, au contraire, la galerie des celleriers est à l'ouest, la procession ne doit avancer que d'une galerie pour marquer cette deuxième station, puis d'une autre pour rentrer dans l'église.

La logique et la cohérence du cheminement suggèrent ainsi clairement que cette galerie entretenue par les celleriers correspond à la galerie ouest. Par symétrie avec la station précédente, nous supposons que le sous-diacre se trouve à son extrémité nord, les religieux lui faisant face au sud (fig. 3).

### 3.2. Procession quotidienne du dimanche

La procession du dimanche part et aboutit au chœur de l'abbatiale, après avoir marqué trois stations dans le cloître, respectivement dans la galerie du chapitre, dans la galerie du réfectoire (de qua supra articulo quinto) et dans la galerie du mandat.

#### 3.2.1. Une station dans la galerie du chapitre

Description de la station

« [...] prima in claustro capituli [...], et in eadem statione, formerius defferens situlam aquae benedictae sistet retro columnam anguli claustrum, subdiaconus cum cruce in medio claustrum, inter ipsam columnam et vetus

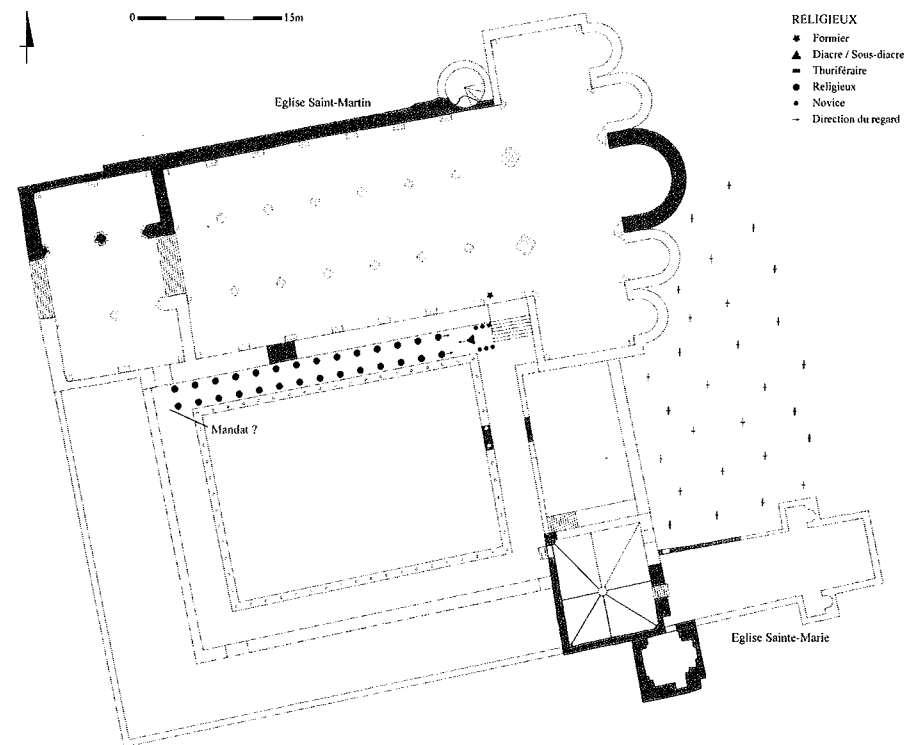


Fig. 3 : Hypothèse de restitution de la station marquée dans la galerie du mandat [DAO : O. Puel].

lamperium claustrum, versa facie ad aquilonem, et a tergo ipsius novitii eo ordine quo supra articulo quinto, religiosi vero hinc inde ex utraque parte claustrum : scilicet religiosi chori dextri a parte columnarum, et religiosi chori sinistri a parte capituli secus parietem.<sup>21</sup> »

« [...] la première [station sera faite] dans la galerie du chapitre [...], et dans cette station, le formier présentant le vase d'eau bénite se tiendra derrière la colonne à l'angle de la galerie, le sous-diacre avec la croix au milieu de la galerie, entre cette colonne et la vieille lampe du cloître, tête tournée vers le nord, et les novices dos à lui, dans l'ordre décrit plus haut à l'article [quatre]<sup>22</sup>, les religieux quant à eux [se tenant] de part et d'autre de la galerie : c'est-à-dire les religieux du chœur droit du côté des colonnes et les religieux du chœur gauche du côté du chapitre, contre le mur. »

Cette procession du dimanche fait intervenir les mêmes participants que la précédente, ainsi que le suggère le renvoi à l'article quatre, stipulé pour le positionnement des novices. Toujours en tête de la procession, avec derrière lui les novices et devant lui les moines, le sous-diacre est alors tournée vers le nord. La galerie du chapitre est alors sans surprise identifiée avec la galerie

est. Le sous-diacre est logiquement positionné au sud de la galerie, faisant face aux religieux qui se tiennent au nord. Cette identification permet de localiser le chapitre, dans l'aile orientale du cloître, et le vieux lampadaire, accroché au mur du fond de galerie, dans le prolongement de la colonnade nord (fig. 4).

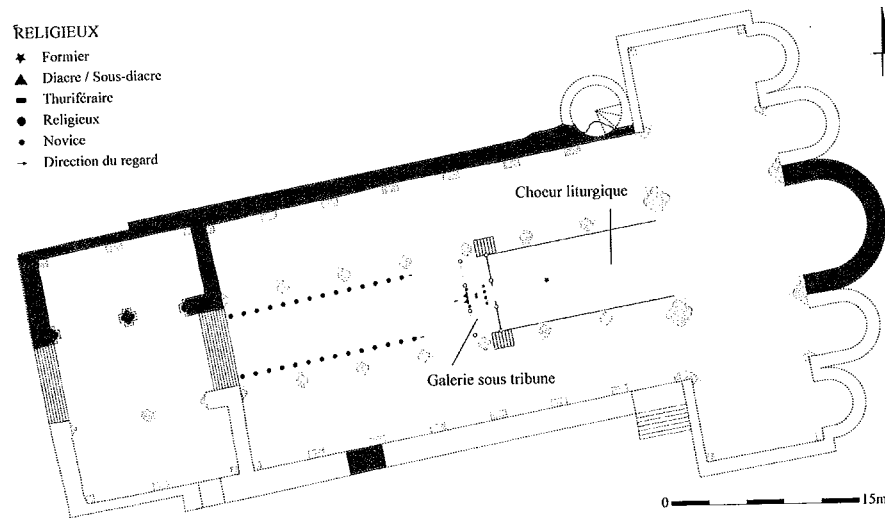


Fig. 4 : Hypothèse de restitution de la station marquée dans la nef de l'abbatiale [DAO : O. Puel].

### 3.2.2. Une station dans la galerie du mandat

#### Description de la station

« Tertia in claustro mandati, [...], et in ea, formerius portans aquam benedictam directe intrat ecclesiam, subdiaconus, versa facie ad occidentem, sistet in medio claustri, inter secundam columna[m] et ecclesiam, et a tergo ipsius novitii ut in aliis<sup>23</sup> stationibus, religiosi vero hinc inde ex utraque parte claustri a tertia columna eiusdem quantum se extende[n]t usque ad mandatum. »

« La troisième [station sera faite] dans la galerie du mandat, [...], et pendant celle-ci, le formier portant l'eau bénite entre directement dans l'église, le sous-diacre, tête tournée vers l'ouest, se placera au milieu de la galerie, entre la seconde colonne et l'église, et les novices dos à lui, comme dans les autres stations, et les religieux de part et d'autre de la galerie, depuis la troisième galerie et de façon à s'étendre jusqu'au mandat. »

Après la première station, la procession avance d'une galerie et marque une deuxième station dans la galerie du réfectoire, telle qu'elle a été évoquée précédemment. Elle se rend ensuite dans la galerie du mandat, qui devrait

correspondre à la galerie nord. En effet, le formier entre directement dans l'église par la porte du cloître tandis que les autres religieux stationnent dans la galerie.

Suivi des novices, le sous-diacre regarde vers le côté ouest. Les moines lui font face, en se répartissant depuis la troisième colonne jusqu'au mandat. Ce lieu vraisemblablement informel se situe donc à l'extrémité de la galerie, peut-être à l'intersection avec la galerie ouest. Il est peu probable qu'il s'agisse d'un bâtiment dans la mesure où il n'est pas fait mention d'une porte comme dans le cas du parloir ou de la prison monastique (cf. infra).

L'étude de ces deux processions a ainsi permis d'aborder toutes les stations qui s'opèrent dans le cloître et qui suivent un schéma identique, simplement adapté à la configuration de chaque galerie.

### 3.3. Procession solennelle pour la Saint-Jean-Baptiste, la Sainte-Marie-Madeleine, l'Assomption et la Nativité de la Vierge

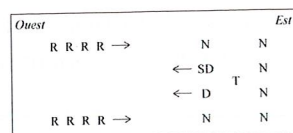
La procession solennelle réalisée pendant ces jours de fêtes, relie l'église mariale à l'abbatiale Saint-Martin, permet d'aborder le cas de la grande église, et notamment de son chœur liturgique. Entrant probablement dans le cloître par la porte du parloir, elle marque d'abord une station dans la galerie du réfectoire, au sud, selon les modalités mises en évidence précédemment.

#### Description de la première station

« [...] prima in claustro reffectorii, donec cantatum fuerit primum sponsorium processionis, et in ea sistitur ut supra articulo quinto<sup>24</sup>. Quia tamen diaconus in huiusmodi processionibus deffert textum et novitii candelabra, sistet diaconus a dextris subdiaconi, et unus novitiorum a dextris diaconi, alter a sinistris subdiaconi, thuriferarius vero a tergo diaconi, et caeteri novitii a tergo thuriferarii, versa facie ad orientem, religiosi vero hinc inde ex utraque parte claustri. »

« [...] la première [station sera faite] dans la galerie du réfectoire, jusqu'à ce que le premier répons de la procession ait été chanté, et dans celle-ci on se place comme il est décrit dans l'article [quatre]<sup>25</sup>. Mais parce que, dans ces processions, le diacre porte le texte et les novices les candélabres, le diacre se placera à droite du sous-diacre et un des novices à droite du diacre, un autre à gauche du sous-diacre, le thuriféraire au dos du diacre et les autres novices au dos du thuriféraire, tête tournée vers l'est, et les religieux de part et d'autre de la galerie. »

Les participants sont néanmoins plus nombreux à suivre cette procession. Un diacre, présentant le Texte, et un thuriféraire, portant l'encensoir, s'ajoutent en effet en tête, modifiant ainsi le schéma organisationnel.



Après cette station dans la galerie sud, la procession traverse la galerie ouest et pénètre dans l'abbatiale Saint-Martin, pour marquer une seconde station dans la nef.

#### Description de la deuxième station

« Secunda in magna navi ecclesiae ante crucem (quia in omnibus processionibus solemnibus intrat procession per maiorem (fol° 198r) portam ecclesiae) et, in ea statione, formerius portans situlam aquae benedictae directe intrabit chorum, et pulsum campanarum cessare faciet, subdiaconus vero, diaconus et novitii, ordine quo supra, stabunt inter duas columnas crucis proximiores portae chori, thuriferarius a tergo ipsorum, et caeteri novitii a tergo thuriferarii, inter praedictas columnas et portam chori, religiosi vero hinc inde ex utraque parte navis, secus columnas ecclesiae, a prima columna utriusque lateris quantum se extendent usque ad gradus ecclesiae, et in statione huiusmodi, semper percantato responsorio duo priores officarii non claustrales cantabunt versum responsorii ministrante cantore libellum illi, qui est in parte dextra ; et uno claustralium, qui est in sinistra. Percantata vero repetitione responsorii, et incepta a cantore antiphona, accedent religiosi ex utraque parte navis ecclesiae ad portam chori, non directe tamen, sed per latera capellarum Sancti Bartholomei, et Sanctae Catharinae, inter secundam et tertiam columnam utriusque lateris crucis, et intrabunt chorum. »<sup>26</sup>

« La seconde [station sera faite] dans la grande nef de l'église, devant la croix (parce que, dans toutes les processions solennelles, la procession entrera par la grande porte de l'église), et dans cette station, le formier portant le vase d'eau bénite entrera directement dans le chœur et fera cesser le son des cloches, le sous-diacre, le diacre et les novices se tiendront, dans l'ordre indiqué plus haut, entre les deux colonnes de la croix les plus proches de la porte du chœur, le thuriféraire derrière eux et les autres novices au dos du thuriféraire, entre les dites colonnes et la porte du chœur, et les religieux de part et d'autre des deux côtés de la nef, contre les colonnes de l'église, de la première colonne de chaque côté et en assez grand nombre pour s'étendre jusqu'au degré de l'église, et dans cette station, le répons étant toujours chanté, les deux premiers officiers non claustraux chanteront le verset du répons, le chantré servant le petit livre pour celui qui est dans la partie droite, un officier claustral pour celui qui est dans la partie gauche. Mais une fois la répétition du répons chantée et l'antienne commencée par le chantré, les

religieux se dirigeront depuis les deux côtés de la nef de l'église vers la porte du chœur, non pas directement pourtant, mais par les ailes des chapelles Saint-Barthélémy et Sainte-Catherine, entre la deuxième et la troisième colonne des deux côtés de la croix, et ils entreront dans le chœur. »

La description de cette station est complexe, mais permet néanmoins de restituer le cheminement parcouru par les moines tant pour entrer dans l'église que pour se rendre de la nef au chœur liturgique, mais aussi de réfléchir sur la configuration interne de ce lieu de culte. Notons d'abord que, lors de ces solennités, les processions entrent par la grande porte (maiolem portam ecclesiae), et non plus par la porte du cloître. Cette grande porte désigne sans ambiguïté la porte principale, située dans le mur de façade de l'abbatiale. Elle n'est pas desservie par un parvis extérieur, mais par un vestibule intégré à un massif occidental. Il est alors impératif de restituer une porte permettant d'accéder à ce vestibule depuis l'extrémité ouest de la galerie nord (fig. 5).

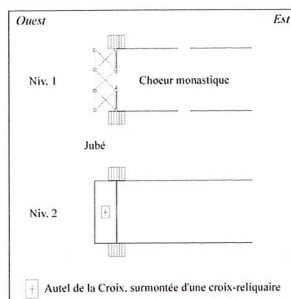
Par ailleurs, cet extrait évoque plusieurs lieux, connus de tous les moines et donc pas nécessairement explicités dans le détail. C'est par exemple le cas du chœur liturgique (chorum), qui se situe de toute évidence du côté oriental de la nef, en avant de l'autel majeur. En l'absence de précisions quant à sa localisation il est difficile de déterminer son emplacement exact : à la croisée du transept ? dans les dernières travées de la nef ? à cheval sur ces deux parties de l'édifice ?

Un autre lieu, nommé « crux », soulève également de nombreuses questions. Le terme est utilisé une première fois pour localiser la station de la nef, « ante crucem », puis une seconde fois pour identifier les colonnes qui servent de repères aux moines pour se positionner (inter duas columnas crucis proximiores portae chori). Ce lieu pourrait-il coïncider avec la croisée du transept, qui est effectivement délimitée par deux paires de colonnes ? L'hypothèse se heurte à une difficulté insoluble : si, comme le précise le texte, le groupe en tête de la procession – sous-diacre, diacre, thuriféraire et novices – se place entre les colonnes ouest de la croisée et la porte du chœur, alors le chœur monastique serait inclus dans la croisée. De plus, il aurait une longueur maximale équivalente à la moitié de la profondeur du transept<sup>27</sup>.

Si le terme est pris dans son sens premier – « la croix » –, le lieu pourrait alors être identifié au dispositif associant l'autel de la croix et la croix reliquaire suspendue, que mentionnent déjà le livre des chartes de l'abbé Ponce ou l'ordinaire de Guillaume Bollat, respectivement aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Le texte n'apporte toutefois pas de réponse immédiate en termes de localisation précise. Il est même réducteur par rapport à d'autres sources plus tardives. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il écrit son

Tableau de l'abbaye et chapitre de Saint-Martin de Savigny, le grand-prieur Laurent de Foudras est nettement plus explicite : « A l'entrée du chœur, dans lequel il y a de chaque côté 27 stalles, ou formes, est une tribune voûtée, appelée dans le diocèse de Lyon, jubé, à laquelle on monte par deux rampes de degrés, une de chaque côté, sur laquelle il y a l'autel de la Croix, un grand crucifix suspendu au-dessus, sur lequel autel il y a plusieurs messes fondées. [...] Les dehors en sont ouvragés en sculpture et plusieurs figures de saints bien travaillés. En 1562, les religionnaires [...] mutilèrent ces figures auxquelles ils coupèrent toutes les têtes. »<sup>28</sup>

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, il existe donc en avant du chœur liturgique un jubé, auquel le *Liber refusionum et ceremoniarum* ne fait pas allusion puisque les moines n'ont nul besoin de s'y rendre pendant les processions évoquées. L'existence de cette tribune éclaire la configuration des lieux. Sans prétendre à la vérité, mais simplement pour faciliter la réflexion, nous pourrions alors la schématiser sous la forme suivante. En l'absence d'autres données sur les caractéristiques du jubé (profondeur notamment), nous ne pouvons guère faire mieux pour l'instant.



C'est la mention de deux autres lieux qui permet de localiser ce dispositif associant chœur monastique et jubé à tribune dans la nef de l'abbatiale. Deux chapelles, dédiées à saint Barthélémy et à sainte Catherine, sont en effet mentionnées dans la description citée ci-dessus, comme étant situées « entre la deuxième et la troisième colonne de chacun des côtés de la croix ». Bien que cette formulation soit curieuse, nous pouvons alors supposer que les dites chapelles se trouvent à la fois entre les deuxième et troisième paires de colonnes de la nef, soit dans la troisième travée, et de chaque côté du jubé sur lequel se trouve la croix, soit dans les vaisseaux latéraux de la nef. En conséquence, le jubé accueillant l'autel de la Croix, se trouverait quant à lui dans le vaisseau central de la nef, au niveau de la troisième travée. Le chœur monastique pourrait alors occuper les trois dernières travées, en possédant une porte occidentale au départ de la cinquième travée. Il pourrait alors atteindre une longueur d'environ 16m, qui pourrait raisonnablement

accueillir les 27 stalles réparties sur deux rangées et deux portes latérales<sup>29</sup> (fig. 5).

Ce *Liber refusionum et ceremoniarum* éclaire considérablement notre vision de l'espace ecclésial et claustral savinien. A mi-chemin entre le cérémonial et le coutumier, il renseigne précisément sur les usages mis en œuvre par les moines, mais aussi indirectement sur les lieux ainsi investis. Si les hypothèses présentées au sujet de l'abbatiale ne sont que l'amorce d'une réflexion sur son aménagement liturgique, les résultats relatifs au cloître sont en revanche plus assurés. La description précise des stations permet en effet de localiser plusieurs bâtiments communautaires, qui, à l'instar du parloir, sont parfois attestés archéologiquement.

## Bibliographie

Amiet, 1999 : R. Amiet, Catalogue des manuscrits liturgiques du diocèse de Lyon, Paris, CNRS, 1999.

Lacour, 1970 : R. Lacour, Répertoire numérique de la série H, Arch. dép. Rhône, 1970.

Puel, 2006 : O. Puel, Abbaye de Savigny (1 H) : Répertoire numérique détaillé, établi sous la direction de Nathalie Favre-Bonvin, attaché de conservation, et de Pierre Quernez, conservateur, 2006.

Roux, 1853 : J. Roux (abbé), «Savigny et son abbaye», in Album du Lyonnais, t. 1-2, an. 1843-1844, p. 153-203.

Bernard, 1853 : A. Bernard, Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, CTHS, 1853.

## NOTES

- 1.N. ADRh, 1 H 27/3-1 et 2. Seule la pièce 1 est complète.
2. Lacour, 1970.
3. Amiet, 1999.
4. ADRh : *Statuta abbatie Savigniaci*, 1493 (1 H 23) ; Statuts, fin XV<sup>e</sup> s. (1 H 21) ; Constitutions, fin XV<sup>e</sup> s. (1 H 27/2).
5. Arch. dép. Rhône, 1 H 33/3.
6. Roux, 1844, p.196.
7. ADRh : Droits et devoirs des officiers, 1608 (1 H 5/1) ; *Liber refusionum et ceremoniarum*, 1608 (1 H 27/3-1 et 3-2).
8. Arch. dép. Rhône, 1 H 27/3.1, f°244v-245r.
9. 1 H 27/3-1, fol.227v : « *ex antiqua et citra hominum memoriam observata in hoc monasterio consuetudine* ». Cf. Puel, Ganivet, 2012 (à paraître).
10. La *Papyrus conventus*, qui remonte à la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, n'est conservée que sous la forme d'une copie réalisée par Benoît Mailliard un siècle plus tard. Elle figure dans le même manuscrit que le *Manuale prioris* (ADRh, 1 H 27/1). Cf. Ganivet, 2012 (à paraître).
11. 1 H 27/1, fol.13r : article 1. Transcription de P. Ganivet. Article 1.
12. 1 H 27/3-1, fol.104r : article 3.
13. Puel et Ganivet, 2012, à paraître dans les *Mélanges Reynaud*.
14. 1 H 27/3-1, fol.216v : article 2.
15. Cf. article sur les photos aériennes et le cadastre.
16. Thèse d'archéologie médiévale, sous la direction de Nicolas Reveyron, en cours de rédaction.
17. La galerie orientale possède une largeur de 3,80m. Cf. Puel et alii, 2011 : rapport archéologique, p.200.
18. Puel, 2009, 2010 et 2011.
19. Niveaux de sol de l'époque moderne : abbatiale entre 287,50 et 289,40m NGF, cloître autour de 285,25m NGF, deuxième église autour de 283m NGF. Cf. Puel 2009 et 2011.
20. ADRh, 1 H 243/5, fol.45-50 : au total, ce sont au moins 25 marches qui desservent ces édifices.
21. Erreur du copiste : l'article concerné est le n° 4, pas le n° 5.
22. *Idem*.
23. Erreur du copiste : « *alii* » au lieu de « *aliis* ».
24. Erreur du copiste : l'article concerné est le n°4, pas le n°5.
25. *Idem*.
27. D'après nos hypothèses de restitutions, la croisée du transept serait longue d'environ 10m : la diviser en deux travées pour restituer à la fois l'espace du chœur et l'espace en avant du chœur reviendrait à limiter ce chœur monastique à 5 m environ.
28. AN G 974, fol.5.
29. Mesures considérées : largeur des stalles : 0,90 m, des accoudoirs : 0,20 m ; des portes : 0,90 m.